

RESOLUTIONS DE LA 41^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FANAF Marrakech (Royaume du Maroc), du 13 au 16 février 2017

La Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF) s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire, du 13 au 16 février 2017 au Palais des Congrès de Marrakech (Royaume du Maroc) sous le thème : « **Nouveaux enjeux réglementaires et défis opérationnels : quelle stratégie pour l'assurance africaine ?** ».

Les délégués, qui se sont réjouis de la parfaite organisation de ces assises qui se tiennent pour la première fois au Maroc, ont apprécié l'atmosphère chaleureuse qui a prévalu tout au long de leurs travaux. A l'issue de ceux-ci, ils ont adopté les résolutions ci-dessous :

Résolution N° 1 : Sur le rapport d'activités

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Bureau Exécutif sur les activités de l'exercice 2016, adopte ledit rapport et félicite le Bureau Exécutif pour le travail accompli.

Résolution N° 2 : Sur les comptes de l'année 2016

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Bureau Exécutif sur les activités de l'exercice 2016 et celui du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2016, approuve lesdits comptes et en donne quitus au Bureau Exécutif.

Résolution N° 3 : Sur le programme de travail 2017 du Bureau Exécutif

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du programme de travail 2017 du Bureau Exécutif, adopte ledit programme.

AS

Résolution N° 4 : Sur le budget 2017

L'Assemblée Générale adopte le Budget de l'exercice 2017 comme suit:

- Recettes encaissables : huit cent quatre-vingt-sept millions neuf cent cinquante mille (887 950 000) francs CFA;
- Charges décaissables : huit cent vingt-huit millions six cent vingt-cinq mille (828 625 000) francs CFA ;
- Investissements : vingt millions (20.000.000) de francs CFA.

L'Assemblée Générale maintient le montant de la cotisation annuelle de chaque société membre à deux millions cinq cent mille francs CFA (2 500 000 F CFA) payable **au plus tard le 31 Mai 2017**, sous peine de l'application des pénalités de retard de **5%** par mois prévues par le règlement intérieur.

L'Assemblée Générale exhorte les sociétés membres à adresser au Secrétariat Général, une copie de l'ordre de virement et du SWIFT de leurs cotisations, pour faciliter l'identification des donneurs d'ordre des cotisations portées au crédit des comptes bancaires de la Fédération.

Résolution N° 5: Sur les subventions

L'Assemblée Générale décide de renouveler la subvention d'un montant de vingt millions (20.000.000) de francs CFA, allouée à l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé, au titre de l'année 2017.

Résolution N° 6 : Sur les adhésions des sociétés

L'Assemblée Générale approuve les demandes d'adhésion à la FANAF formulées par les Sociétés suivantes :

- Fonds de Garantie Automobile du Bénin ;
- SAHAM Assurance Vie du Gabon ;
- Atlantique Assurances IARD S.A. du Mali ;
- Axa Assurance du Maroc ;
- La Marocaine Vie du Maroc ;
- SAHAM Assurance du Maroc ;
- SANAD du Maroc :

Lesdites sociétés deviendront membres à part entière dès l'acquittement des droits d'adhésion dont le montant est fixé à cinq cent mille francs CFA (500 000 FCFA), ainsi que de la cotisation annuelle dont le montant est fixé à deux millions cinq cent mille francs CFA (2 500 000 FCFA).

Résolution N° 7: Sur l'affectation des excédents de 2015 et 2016

L'Assemblée Générale, après examen des comptes de 2016, décide d'affecter l'excédent de recettes d'un montant de trente-quatre millions neuf cent huit mille neuf cent quatre-vingt-sept francs CFA (34 908 987 FCFA) en report à nouveau.

A titre de rappel, le résultat net de l'année 2015 d'un montant de vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf cent quarante-quatre Francs CFA (29 499 144) FCFA a été porté en report à nouveau pour l'exercice 2016.

Résolution N° 8 : Sur le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes KPMG

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes KPMG pour une durée de six (06) ans allant du 1^{er} janvier 2017 à la clôture des comptes de l'exercice 2022.

Résolution N° 9 : Sur le renouvellement du mandat du Bureau Exécutif

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Bureau Exécutif pour une durée de trois (03) ans.

Sont élus :

- M. Adama NDIAYE, Président ;
- Mme Esther TIAKO, Vice-Présidente ;
- M. LOCOH AFANOU KODJO, Membre ;
- M. Soumaïla SORGHO, Membre ;
- M. Joël S. MULLER, Membre ;
- M. Ernest Anasse ASSAMOÏ, Membre ;
- M. Mamadou KONE, Membre.



Résolution N° 10 : Sur le principe de la digitalisation de l'assurance africaine

L'Assemblée Générale retient le principe de la digitalisation de l'assurance africaine dans un cadre réglementaire souple qui doit s'inspirer des expériences réussies en Afrique et qui doit tenir compte des intérêts des assurés.

Toutefois, au regard des coûts que cela pourrait générer, l'Assemblée Générale invite le régulateur à encourager la mutualisation des solutions technologiques permettant la digitalisation.

Résolution N° 11 : Quelle réassurance pour accompagner les mutations et la couverture des risques spéciaux ?

L'Assemblée générale recommande :

- Que les réassureurs adaptent leurs propositions aux marchés des pays membres eu égard aux limitations et exclusions figurant dans les traités de réassurance ;
- L'implication des pouvoirs publics dans la couverture des risques spéciaux en s'inspirant du modèle marocain dans ce domaine.

Résolution N° 12 : Sur la date et le lieu de la quarante deuxième (42^{ème}) Assemblée Générale Ordinaire de la FANAF

A l'invitation des sociétés d'assurance membres du marché rwandais, l'Assemblée Générale décide de tenir sa quarante deuxième (42^{ème}) Assemblée Générale Ordinaire à Kigali (Rwanda) au mois de février 2018.

Fait à Marrakech, le 16 Février 2017.

Le Président

Adama NDIAYE



Le Secrétaire Général

Fransady KONDE

MOTION DE REMERCIEMENTS

Le Bureau Exécutif de la FANAF et l'ensemble des délégués de la quarante et unième (41^{ème}) Assemblée Générale Ordinaire de la FANAF, qui s'est tenue du 13 au 16 février 2017 au Palais des Congrès de Marrakech (Royaume du Maroc), expriment leur gratitude à Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc, qui a bien voulu placer cette conférence sous son Haut Patronage.

Haut patronage qui a permis au comité d'organisation de bénéficier d'un soutien fort des Autorités du pays et plus particulièrement de celles de la ville de Marrakech.

Le Bureau Exécutif et l'ensemble des délégués :

- réitèrent leurs chaleureux remerciements au peuple marocain ;
- félicitent la Fédération Marocaine des Société d'Assurances et de Réassurance (FMSAR) et le Comité d'organisation pour la parfaite organisation de ces assises ;
- expriment leur gratitude aux assureurs, aux réassureurs ainsi qu'aux personnes physiques et morales, qui de près ou de loin, ont apporté leur contribution à la réussite des présentes assises.